# C’est pas moi qui ai tué, m’sieur le juge ; l’assassin a marché dans l’un de mes crachats !

écrit par Maxime | 26 septembre 2017
Les sorciers de retour en France ? Il y a beaucoup à dire…

Le terroriste Brahim Abdeslam recourait à la « « hijama » : une médecine prophétique utilisée pour guérir de plusieurs maladies à travers l’extraction du sang par des verres à ventouses et lutter contre la sorcellerie ».
http://www.20minutes.fr/societe/1871783-20160623-site-rencontres-chants-sorcellerie-telephone-portable-brahim-abdeslam-decortique
Fabienne Kabou, qui avait abandonné sa fille sur une plage, aurait été ensorcelée aussi, mais elle a été condamnée néanmoins :
http://www.lavoixdunord.fr/214844/article/2017-09-08/fabienne-kabou-plaide-non-coupable-et-invoque-la-sorcellerie
Tous deux étaient issus de l’immigration africaine.

**Autre coutume désormais ultra répandue : cracher par terre.**
A Tours, un homme est jugé pour l’atroce meurtre d’une femme : il prétend que son ADN trouvé dans la voiture y serait parce que le tueur aurait marché dans un de ses crachats !
http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/09/26/Je-n-ai-pas-tue-Nicole-Brossard-3238181
« *Je n’ai pas tué Nicole Brossard. (…) Aziz Brimou (…) affirme qu’il n’est pas l’auteur de l’homicide de cette préparatrice en pharmacie, originaire de Nueil-les-Aubiers (Deux-Sèvres)* ».

« *Le matin du 1er avril 2011, la quinquagénaire est retrouvée morte dans le coffre*

*de sa voiture, stationnée dans le box qu'elle louait dans un parking situé dans les quartiers nord de Blois, non loin de chez elle. Elle a été littéralement massacrée : elle a reçu 50 coups de couteau, dont certains « d'une extrême violence* », souligne la présidente de la cour, Isabelle Raimbaud-Wintherlig, selon le rapport du médecin légiste. «… » La carte bancaire, les papiers, le téléphone, les clés du domicile de la victime ont été dérobés dans son sac. Dans la nuit du 31 mars au 1er avril, deux retraits d'un montant total de 700 € sont réalisés avec le moyen de paiement volé. Et il y a eu deux autres tentatives cette même nuit. L'exploitation des images de vidéosurveillance des établissements bancaires ne permet pas d'identifier l'homme sur les images, son visage étant dissimulé ».

« *Entendu au tout début de l'enquête, Aziz Brimou est réentendu en décembre 2013. Un prélèvement buccal est réalisé. Son ADN correspond à l'un de ceux relevés sur la pédale d'embrayage de la voiture de la victime. ADN également retrouvé sur la veste de la préparatrice en pharmacie. Mis en examen, Aziz Brimou, chômeur, addict aux jeux, surendetté et sous antidépresseurs depuis plusieurs années, déclare qu'il fréquentait très régulièrement le bar-PMU attenant au parking. Il clame son innocence. Il explique la présence de son ADN par un « transfert ». Il indique qu'il avait l'habitude de cracher près du bar et que c'est sans doute comme cela qu'une tierce personne a transporté son ADN sur la pédale d'embrayage de la voiture* ».